



Livraison d'un véhicule non conforme

Par **Krice95**, le **04/05/2016** à **13:46**

Bonjour,rrnrJe suis en conflit avec le garage qui devait me livrer un véhicule jeudi dernier.rnEn date du 16 avril j'ai versé un acompte de 500.00 E pour réserver un véhicule que je venais de voir dans un garage. Nous avons fais le tour du véhicule et constater quelques rayures etc... mais dans l'ensemble le véhicule nous convenais. Il m'a fallu un peu de temps afin d'obtenir mon crédit, puis une fois celui-ci disponible nous nous présentons le jeudi 28 avril pour prendre le véhicule. C'est à ce moment là que nous constatons que le pare choc arrière du véhicule est complètement décalé, cassé et que le coffret plastique à l'intérieur du coffre et comportant la roue de secours est complètement explosé. Nous lui signalons et nous dit que c'était comme ça la première fois mais que nous n'avions pas dû faire attention. Nous lui disons que nous avons fait tout le tour du véhicule et qu'il n'était pas dans cet état la première fois. Il nous propose de faire des réparations en mettant "des agrafes" pour refixer correctement le pare choc et recoller l'endroit cassé. Nous repartons donc sans le véhicule. Dans la soirée nous réfléchissons et nous avons des doutes sur le fait qu'il est pu changer d'autres pièces sur le véhicule, car à notre avis il a démonté des pièces sur un véhicule accidenté pour les remonter sur notre véhicule. Il faut savoir que le jour même ou nous venions récupérer le véhicule des clients sont venus payer leur véhicule et ils devaient venir le prendre le lendemain, une fois les documents signés ils ont décidés d'aller voir le véhicule et sont revenus en disant qu'il était impossible de prendre le véhicule dans cet état "une croix gammée" étant apparue sur la portière côté conducteur, entre les deux visites.rnJ'ai tenté de le rappeler le lendemain midi pour l'informer qu'il y avait rupture de confiance et que je n'avait plus confiance dans le véhicule et dans le garage et que je voulais qu'il me rembourse mon acompte étant donné qu'au moment de la livraison du véhicule celui n'était pas conforme à la visite initiale. Il m'a dit que sur le bon de commande il était indiqué que l'acompte était non remboursable et qu'il ne me rendrait pas les 500.00 €. Quels recours puis-je avoir pour récupérer cette somme ?rnMerci d'avance !